



L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise est reconduite pour une année supplémentaire

Près de 110 propriétaires ont déjà bénéficié de subventions dans le cadre de l'OPAH. L'opération est reconduite jusqu'en octobre 2012.

- ➡ Si vous souhaitez réaliser **des travaux d'amélioration énergétique de votre résidence principale**
- ➡ **Si votre logement présente des désordres importants** (toiture en très mauvais état, problème de structures et de murs, problèmes de stabilité des planchers, fissures dans les murs ...)
- ➡ **Si votre logement ne dispose d'aucun élément de confort**
- ➡ **Si votre logement présente des risques par rapport à la sécurité** (électricité dangereuse par exemple) ou **par rapport à la salubrité,**
- ➡ **Si vous souffrez d'un handicap** (handicap reconnu ayant fait l'objet d'une évaluation – GIR de 1 à 4) et souhaitez adapter votre logement à vos problèmes
- ➡ **Si vous êtes propriétaire d'un logement locatif en très mauvais état ou présentant des risques pour la sécurité des locataires**
- ➡ **Si vous êtes propriétaire d'un logement vacant en mauvais état situé dans le centre-ville d'une commune en OPAH et que vous souhaitez le mettre entièrement aux normes pour le louer**

Vous pouvez peut être bénéficier d'une subvention. N'hésitez pas à vous renseigner

Venez rencontrer l'équipe d'animation qui examinera avec vous, vos projets et vos besoins et vous renseignera sur la possibilité d'obtenir des aides. Elle étudiera ensuite avec vous le montant des aides pouvant vous être accordées et les autres types de financement pouvant être mobilisés pour vous permettre de mettre en œuvre votre projet, tout ceci gratuitement et sans engagement de votre part.

NE JAMAIS COMMENCER LES TRAVAUX SANS AUTORISATION DE L'ANAH

Votre interlocuteur : l'Agence ISSOT – RIERA AU 05-61-51-23-10 ou en permanence

Prochaines permanences :

MAIRIE DE BEAUMONT : mardi 10 et 24 janvier, Mardi 7 et 28 février, Mardi 13 et 27 mars 2012 de 14H00 à 16H30

MAIRIE DE LAVIT : mardi 10 et 24 janvier, Mardi 7 février, Mardi 13 et 27 mars 2012 de 14H30 à 15H30

MAIRIE DE SERIGNAC : mardi 7 février de 11H00 à 12H00

MAIRIE DE LARRAZET : mardi 7 février de 11H00 à 12H00

MAIRIE D'ESCAZEAUX : mardi 28 février de 14H30 à 15H30

Issot Riera Architectes D.P.L.G. Urbanistes

44 bis rue principale 31600 SAUBENS Tél : 05.61.51.23.10 Fax : 05.61.51.55.32

e-mail issot.riera@orange.fr



Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise

413, rue d'Esparsac 82500 Beaumont de Lomagne Tél : 05 63 65 34 26 - Fax : 05 63 65 35 42

e-mail : contact@cc-lomagne82.fr - www.cc-lomagne82.fr